

tement plus glorieux! Dieu est souverain et miséricordieux si nous essayons de négocier avec lui⁴⁸.

Cependant, le simple fait de nous poser la question de savoir si nous pouvons ou non négocier avec Dieu nous fait courir le risque de considérer la prière comme une méthode, tentation à laquelle il convient de résister. « Ne réduisons jamais la prière au simple moyen d'obtenir quelque chose : nous avons aussi, nous-mêmes, à y être transformés⁴⁹ ».

Et reconnaissons avec humilité que dans la Parole, « ce n'est pas à nous de convaincre Dieu mais plutôt Dieu qui veut nous convaincre de l'invoquer⁵⁰! ».

48. Louis PRONTNICKI, *op. cit.*, notre traduction.

49. Thierry HUSER, *op. cit.*, p. 31.

50. Emmanuel BOZZI, *52 méditations pour prier*, Marpent, BLF Europe, p. 41.

Chaque cas est différent

Laurent Clémenceau¹

Résumé : *L'article résume une partie des résultats d'une enquête menée auprès de 57 Églises de la région lyonnaise issues du protestantisme. Il s'intéresse aux réponses que celles-ci donnent aux couples demandant une cérémonie religieuse de mariage et quelles conditions elles posent pour l'accompagnement en vue de cette cérémonie en fonction de la situation des couples concernés (concubinage, remariage, etc.). Pour les communautés évangéliques, il documente et fait le constat d'une diversité de réponses, d'autant plus intéressante que celles-ci partagent les mêmes convictions motrices.*

Abstract : *The article presents part of the results of a survey of 57 Protestant Churches in the Lyons (France) area. It analyses the answer they give to couples who ask for a wedding service and their conditions, according to the situation of the couple (cohabitation, second marriage, etc.). About the Evangelical Churches, the article notices and documents the diversity of answers, all the more interesting where they are animated by the same convictions.*

Introduction générale

Présentation

Cet article résume une partie des résultats d'une enquête menée auprès des communautés issues du protestantisme de la région lyonnaise en 2011-2012, à propos de leurs politiques respectives lors de l'accompagnement au mariage².

1. Laurent Clémenceau est pasteur d'une Église (CAEF) en Nord-Isère.
2. Des contraintes de place ont conduit à ne faire apparaître ici qu'une partie de l'enquête et l'essentiel des conclusions. Le lecteur intéressé par l'intégralité de l'enquête, le questionnaire complet, la liste des communautés qui ont accepté de participer etc., est invité à me contacter directement via le site Internet de l'Église dont je suis actuellement pasteur (<http://epevillefontaine.fr/repe/node/118>).

La méthode employée

Pour mener à bien cette étude, j'ai pris un premier contact téléphonique avec chacune des communautés, expliquant la démarche et ses motivations.

Sur l'accord de l'interlocuteur, un questionnaire lui était ensuite adressé par mail. Il pouvait alors le remplir manuellement et le retourner, ou bien répondre aux questions lors d'un entretien téléphonique. J'estime à au moins 80 % les remplissages du questionnaire qui se sont déroulés oralement.

Le questionnaire

Le questionnaire précise tout d'abord la situation faisant l'objet de l'étude et un premier élément de terminologie :

Un couple se présente à vous, connu ou inconnu. Ils vont se marier. Ils vous font part de leur souhait d'une « cérémonie religieuse » de mariage, et vous demandent si vous seriez d'accord pour l'organiser, la prendre en charge, pour « les marier ».

Disons pour résumer qu'ils demandent un « accompagnement » au mariage. C'est dans ce sens que j'emploie le mot « accompagnement » dans la suite. Il ne faut donc pas confondre avec une « préparation au mariage » qui peut ou non leur être proposée.

Il s'agit de préciser quelle serait votre attitude *la plus probable* devant les demandes qui sont faites, les situations qui sont rencontrées.

Pour plusieurs communautés, certains paramètres sont très importants (concubinage ou non ; foi des deux fiancés). Pour d'autres, ces situations ne changent absolument rien à l'attitude adoptée devant le couple.

Certains font des préparations mariage, ou orientent les couples vers des préparations au mariage. D'autres non. Certains font des choix personnels différents de ceux d'autres collègues de leurs familles d'Églises, d'autres non. Certains sont heureux de la politique qu'ils pensent juste d'adopter, d'autres non.

C'est de cette diversité que je cherche à faire l'inventaire au niveau de la région lyonnaise avec tous ceux qui acceptent amicalement de jouer le jeu. Merci à vous.

Le questionnaire recueille ensuite des informations concernant

- ✦ la personne et la communauté interrogées ;
- ✦ l'attitude générale devant la demande d'accompagnement ;
- ✦ la réponse spécifique apportée en situation ;
- ✦ la façon dont la préparation mariage est menée et dont la cérémonie est préparée, les outils utilisés, le nombre de séances... ;
- ✦ les relations entre les responsables de l'Église et la communauté locale, ainsi qu'avec la famille d'Églises, étudiées au travers des réactions potentielles par rapport aux décisions prises ;
- ✦ ce qui a marqué la personne interrogée et son évolution éventuelle au fil du temps.

Ce sont les trois premiers éléments dont la suite de cet article rendra compte.

Églises et responsables interrogés

Les Églises interrogées

Les sensibilités respectives et la terminologie associée

L'enquête s'intéresse aux communautés chrétiennes associées au protestantisme. Je qualifierai dans ce qui suit de

- ✦ « protestantes *traditionnelles* » : les communautés rattachées directement au protestantisme historique : Églises réformée, luthérienne³, anglicane ;
- ✦ « protestantes **évangéliques** » : les Églises dites de professants, qu'elles soient « charismatiques » ou non ;
- ✦ « évangéliques *classiques* » : les communautés non charismatiques de cet ensemble ;
- ✦ « évangéliques *charismatiques* » : les communautés pentecôtistes et charismatiques de cet ensemble.

3. Au moment où l'enquête a été réalisée, ces deux premières familles d'Églises n'avaient pas encore fusionné dans l'EPUF.

Cinquante-sept questionnaires ont été remplis⁴. Les personnes interrogées se répartissent en :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
Nombre	5	29	23	57

Rattachements respectifs des communautés interrogées

Les communautés n'ont été interrogées qu'à propos de leur appartenance aux deux réseaux d'Églises les plus significatifs actuellement en France :

Rattachement à la Fédération Protestante de France

Rattachement FPF	Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
Oui	4	6	10	20
Non	1	23	13	37

Rattachement au Conseil National des Évangéliques de France

Rattachement CNEF	Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
Oui	0	20	13	33
Observateurs	0	2	0	2
Unions en probation	0	1	0	1
Non	5	6	10	21

Rattachement aux deux entités précédentes (FPF et CNEF)

CNEF & FPF	Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
Oui	0	4	4	8
Observateurs CNEF	0	2	0	2
Total	0	6	4	10

4. J'ai notamment bénéficié pour cette enquête de l'aide des responsables des deux pastorales lyonnaises principales, ce qui fait que j'ai pu avoir contact en fait avec quasiment l'ensemble des communautés évangéliques de la région. Très peu ont choisi de ne pas répondre.

Aucun rattachement à la FPF ou au CNEF

Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
0	7	4	11

Deux tiers environ des communautés classiques appartiennent au CNEF seul. Les communautés traditionnelles sont plutôt rattachées à la FPF. La proportion de communautés charismatiques rattachées à la FPF est notable également.

Profil général des responsables interrogés

Les 57 responsables interrogés se répartissent en 47 pasteurs et 10 « anciens ».

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Total
Pasteurs	5	19	23	47
Anciens	0	10	0	10

À noter que charismatiques et traditionnels semblent toujours avoir un (ou plusieurs) pasteur(s), tandis que 10 communautés classiques sont « gouvernées » par un collège d'anciens.

Ces responsables jouent ce rôle (dans la communauté présente ou ailleurs) en moyenne depuis :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Moyenne globale
années	20,75	19,7	16	18,2

L'âge moyen de ces responsables en 2011-2012 était de :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Moyenne globale
âge	52,5	52,2	48,8	50,8

Les différences d'âge et d'ancienneté entre pasteurs ne paraissent pas très importantes. Les plus âgés semblent se trouver côté traditionnel, les plus jeunes côté charismatique. Il y a là une correspondance avec l'âge des communautés.

Profil général des communautés

Le nombre moyen de personnes au culte est le suivant :

Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangéliques	Moyenne globale
105	72,1	108	88	89,5

L'Église existe depuis environ (en nombre d'années) :

Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangéliques	Moyenne globale
201	32,93	21,57	27,9	43,09

Les communautés charismatiques, en moyenne plus récentes, sont en moyenne plus fréquentées que les communautés classiques.

Remarques générales

La première partie du questionnaire veut répertorier des informations générales relatives aux demandes de cérémonie de mariage et aux réactions des responsables sollicités.

Situations particulières

Il faut d'abord relever que certains responsables sont confrontés à des situations très particulières. Ainsi, à cause des racines historiques spécifiques de sa communauté, un des interlocuteurs reçoit de nombreuses demandes émanant d'anglophones vivant hors de France et cherchant à célébrer leur mariage dans le cadre d'un voyage à l'étranger. Cela donne naissance à une approche spécifique.

La fréquence des demandes

Combien de fois cette situation se présente-t-elle par an environ ?

Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangéliques	Moyenne globale
8,5	1,59	2,2	1,85	2,45

Le nombre de demandes adressées aux communautés protestantes traditionnelles est beaucoup plus fort que celles que reçoivent les communautés évangéliques dans leur ensemble.

L'explication tient vraisemblablement au fait que les communautés traditionnelles

- regroupent un bon nombre d'individus (situation particulière à la ville de Lyon ?);
- sont davantage connues du « grand public ».

Il y a vraisemblablement une correspondance entre le nombre de personnes fréquentant les communautés et le nombre de demandes faites. Cela explique peut-être la différence entre évangéliques classiques et charismatiques.

La prise de décision

Qui prend la décision d'accepter ou de refuser l'accompagnement?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
Responsable seul	5	9	14	23	28
Conseil de responsables	0	20	9	29	29

C'est dans les communautés évangéliques que la dimension collégiale intervient davantage pour la prise de décision. Cela tient sans doute au fait que les communautés traditionnelles ont généralement une politique bien définie à l'avance au niveau national.

La collégialité paraît assez fréquente et recherchée dans les communautés classiques; elle paraît beaucoup moins forte du côté charismatique.

Trois de ceux qui disent prendre la décision seuls ajoutent qu'ils auront soin de se concerter avec

- les autres responsables de la communauté : cela poserait problème si une tension existait entre les avis respectifs du pasteur et des autres responsables. Quelqu'un mentionne que c'est le pasteur contacté qui gère la situation, mais qu'un cas litigieux amènerait une concertation;
- des personnes mûres : « Si la situation paraît compliquée par rapport à l'Église, je demande conseil à des frères familiers de l'Église et qui sont des hommes de Dieu ».

Relation avec d'autres familles / types d'Églises

Si les deux professent la foi chrétienne mais que l'un ou l'autre des fiancés ne fréquente pas votre famille d'Églises⁵, cela va influencer votre réponse à leur demande d'accompagnement :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
beaucoup	0	4	2	6	6
un peu	0	6	6	12	12
peu	0	5	7	12	12
pas du tout	5	14	8	22	27

Les évangéliques semblent particulièrement sensibles à l'appartenance ecclésiale : plus d'un tiers des « évangéliques » retiennent « beaucoup » ou « un peu » (soit 18 sur 52). La « profession de la foi » n'est pas un élément suffisant pour beaucoup : on craint qu'elle soit purement formelle. L'appartenance à une autre Église n'impressionne pas : c'est la présence ou non d'une foi authentique et personnelle qui joue un rôle déterminant. Quelques réponses significatives : « La question est de savoir s'il est ou non converti » ; « S'il n'y a pas eu nouvelle naissance, ça pose problème. Certaines Églises Évangéliques ne parlent pas de nouvelle naissance » (dit un charismatique).

Si l'un ou l'autre des fiancés fait profession de foi chrétienne, mais est associé à une autre famille d'Églises que la vôtre, est-il important pour vous de prendre contact avec un/le responsable de cette famille d'Églises ?

La question visait la simple information d'un représentant d'une autre communauté. Les réponses font d'abord apparaître la prise en compte de différents paramètres :

- ✦ la *distance géographique* avec la communauté d'origine de la personne concernée : « Si le responsable est dans une autre ville [...], je ne prendrai pas nécessairement contact, à part un mail par politesse » ;
- ✦ la *distance affective* de la personne concernée avec la communauté d'origine, le peu d'engagement dans cette communauté : « Je prends ordinairement contact, sauf si la personne n'a aucun lien ou presque

5. Appartenance à une autre dénomination ou à un autre type d'Église (p. ex. catholique ou orthodoxe).

avec sa communauté d'origine ». « Tout dépend si le croyant « extérieur » fréquente ou non l'autre Église ». « Si la personne est « non pratiquante », pas de contact; si elle a une vie d'église, oui je prends contact ».

Un pasteur relève qu'il a souvent affaire à des personnes qui ont un lien lâche avec l'Église catholique : « Souvent, un des deux est divorcé, et le remariage est impossible là-bas. Du coup, il n'est pas approprié de prendre contact ».

Pour plusieurs, la prise de contact se fera « en fonction de la conversion de la personne » - autrement dit, on ne prendra contact que si la personne est estimée « convertie ».

La nature de la relation du fiancé avec sa communauté peut jouer un certain rôle : « Si la relation est sereine entre moi et eux [les fiancés], je ne vais pas prendre contact avec le responsable. Par contre, si je sens qu'il y a eu des tensions entre la personne et l'Église initiale, je prendrai contact », dit un pasteur.

Un pasteur « traditionnel » répond de son côté qu'il ne prend jamais un tel contact : « Je respecte la démarche des mariés ».

Autre façon de réagir : « Dans tous les cas, si un autre intervient, oui, je prends contact. Sinon, pas nécessairement. Il est important pour moi de connaître les mariés en premier lieu ».

(suite de la question) S'il s'agit d'une communauté « évangélique »

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	2	22	23	45	47
je ne sais pas / ça dépend	1	6	0	6	7
non	2	1	0	1	3

S'il s'agit d'une communauté « protestante » :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	1	18	18	36	37
je ne sais pas / ça dépend	2	9	3	12	14
non	2	2	2	4	6

S'il s'agit d'une autre communauté chrétienne (catholique, orthodoxe, etc.) :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	2	7	8	15	17
je ne sais pas / ça dépend	1	14	7	21	22
non	2	8	8	16	18

On notera l'évolution du nombre de réponses évangéliques au fur et à mesure qu'on s'éloigne « vers l'extérieur » du mouvement : le nombre de « oui » diminue, tandis que le nombre de « je ne sais pas / ça dépend », puis de « non » augmente. Le phénomène est plus net côté classique que côté charismatique.

Ces réponses font apparaître que nombre d'évangéliques ne considèrent pas vraiment les autres communautés (protestante / catholique / orthodoxe) comme des communautés chrétiennes, et abordent le croyant venant de ces familles d'Églises avec réserve ou suspicion. « Je ne prendrai pas contact avec des catholiques ou des orthodoxes : ils ne sont pas chrétiens », dit quelqu'un. Si on a affaire à eux,

je ne prends pas contact car nous ne parlons pas de la même chose.

Il serait utile de préciser ce que l'on entend par « se référant à la foi chrétienne » surtout quand on pose la question concernant des personnes venant du catholicisme ou du protestantisme libéral. Cela est aussi vrai pour des Églises évangéliques mais proches du fonctionnement des Églises de multitude (Églises provenant de l'immigration). Ces termes n'ont absolument pas la même signification pour tous, et de ce fait je commence avant tout à reposer ces bases pour m'assurer que les deux personnes soient effectivement sur cette base biblique. Il est évident que la suite de l'accompagnement sera adaptée à la situation évaluée.

Je vérifie si la personne est chrétienne tout de suite.

La réserve peut même valoir pour des évangéliques à l'égard d'une autre famille évangélique, même si cela est exceptionnel. « Si le fiancé ne vient pas d'une [nom de sa famille d'Églises], on met en garde le croyant de [nom de sa famille d'Églises]. Ceci dit, je n'ai pas d'objection devant un

véritable chrétien d'une autre famille d'Églises ». On peut comprendre la vivacité de la réserve devant des communautés non évangéliques.

Couple mixte

Si l'un ou l'autre des fiancés n'est pas en mesure de faire profession de foi, cela va influencer votre réponse à leur demande d'accompagnement :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
beaucoup	0	20	16	36	36
un peu	3	4	4	8	11
peu	0	3	2	5	5
pas du tout	2	2	1	3	5

Les réponses peuvent être motivées au moins par deux choses :

- ✦ une sensibilité d'ordre moral et/ou disciplinaire ;
- ✦ un souci d'un accompagnement conscient de la situation particulière des individus. C'est probablement ce qui transparaît avant tout du côté traditionnel (la suite du questionnaire le confirme).

Comme les chiffres le font apparaître, et en contraste avec les réponses traditionnelles, la question de la non-foi d'un des fiancés est très sensible chez les évangéliques.

Plusieurs refusent d'accompagner pastoralement un tel projet. La réaction minimale pourra être de dire : « Que celui qui se dit chrétien soit conscient qu'il sera freiné dans sa marche chrétienne » s'il s'engage dans un tel projet.

Le souci de ceux qui seraient disposés à accompagner en vue d'un mariage sera de mesurer s'il y a ou non une certaine « démarche de foi » ou un certain intérêt pour la foi chez le non-croyant. « S'il y a un désir de Dieu, alors pas de refus ». « Je cherche à l'amener à la foi ». « J'espère qu'on arrivera au baptême ».

Je me donne le droit personnel de refuser de participer à la bénédiction d'un mariage. Ma question est surtout : quel est le but de la démarche ? S'il y a recherche du salut, alors je suis a priori partant. Si on a expérimenté la nouvelle naissance et qu'on veut se mettre en règle, je suis partant. Si on est dans une démarche d'accès à la foi qui envisage une préparation baptême, je suis partant. En expliquant à l'Église locale, avec sobriété.

Le concubinage

Si les personnes vivent en concubinage (et que vous le savez), cela va influencer votre réponse à leur demande d'accompagnement :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
beaucoup	0	16	15	31	31
un peu	0	8	6	14	14
peu	1	3	1	4	5
pas du tout	4	2	1	3	7

Le concubinage représente aux yeux des évangéliques une question très sensible. Témoin la réponse d'un responsable : « Cela dépend de leur état d'esprit, comment ils regardent cela; s'ils considèrent cela négativement, je serai d'accord pour les accompagner ».

Si vous ne savez pas si les personnes vivent en concubinage, leur demandez-vous?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	3	26	23	49	52
non	2	2	0	2	4
parfois	0	1	0	1	1

La très grosse majorité des responsables d'Église posent la question. L'un d'eux paraît être davantage soucieux de formuler un jugement de valeur que d'avoir une réponse à la question : « Je ne pose pas la question brutalement, mais je m'arrange pour qu'ils connaissent mon point de vue; je ne fais pas d'enquête ».

Un autre rend attentif au fait que les personnes ne disent pas forcément ce qu'il en est, et que les situations peuvent changer dans le temps.

Quelle réponse à la demande d'accompagnement?

La partie suivante inventorie les réponses que les responsables interrogés ont le plus souvent tendance à formuler devant certaines situations spécifiques, et les paramètres qui comptent dans la décision d'accompagner.

Considérations préalables

La présentation qui suit est tributaire de plusieurs présupposés. Je suis parti de l'idée que :

- les deux personnes manifestaient un intérêt minimal, au moins de surface, à l'égard de la foi;
- l'on avait affaire à une certaine sincérité dans leur démarche;
- les personnes étaient d'accord pour avoir au moins un entretien avec un responsable d'Église;
- le couple, faisant appel à un responsable d'Église, lui laisserait la liberté de parole.

Entre le oui et le non

Toujours oui

À partir de là, certains vont toujours dire « oui » à une demande :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	5	5	4	9	14

Apparaît ici de manière évidente la différence d'attitude entre communautés traditionnelles, unanimes pour accepter, et communautés évangéliques, pour lesquelles l'accord est le plus souvent conditionnel, puisque répondent toujours positivement

- 5 communautés classiques sur 29;
- 4 communautés charismatiques sur 23.

C'est donc une minorité évangélique, mais une minorité réelle (un sixième de l'ensemble) qui fait ce choix.

Côté traditionnel, il faut toutefois préciser que l'accord ne va pas nécessairement de soi, même si, comme le dit une des personnes interrogées, « dans notre Église il est acquis que l'on accueille toutes les demandes ». Une exigence minimale peut être formulée. La réponse peut être toujours oui, mais par exemple

- « dans la mesure où le couple prend le temps de faire connaissance avec notre communauté, et où il s'investit dans les séances de réflexion/évangélisation qui précèdent la préparation proprement dite »; ou

- ♦ « à condition d'être prêt à réfléchir sur des questions spirituelles et de foi ».

A priori, on a là des « conditions » qui paraissent assez logiques quand on vient s'adresser à une communauté religieuse en vue d'un mariage, mais rien de très contraignant... Cela dit, l'absence (rare) de ce minimum a pu amener à un refus ou au renvoi vers d'autres collègues.

Autant pour des « traditionnels » que pour des « évangéliques », la préparation au mariage peut être présentée comme une exigence minimale.

Chez les évangéliques qui répondent positivement aux demandes, des précisions sont faites :

- ♦ trois personnes dont la note dominante est le « oui » le prononcent inconditionnellement dans la mesure où le projet du couple paraît fiable, s'il paraît avoir un sens. Ils refuseraient par exemple d'accompagner un couple qu'ils sentiraient au bord de la fracture ;
- ♦ face à un couple mixte, un pasteur précise qu'il va demander pourquoi ce couple demande le mariage dans une Église évangélique. L'important à ses yeux sera la présence d'une certaine unité spirituelle, un accord entre les deux fiancés.

Un des responsables interrogés considère qu'accepter correspond à « honorer le mariage », ce que la Bible demande.

Certaines situations particulières pourront justifier qu'on suggère des aménagements pour donner suite en toute tranquillité, même si l'insistance ne sera pas forte. « Dans certains cas, dit un pasteur, on a pu souhaiter que la cérémonie ne se fasse pas dans les locaux de l'Église. Ainsi face au remariage d'une divorcée dont le mari continuait à être membre de l'Église. » L'intention peut être de réduire, pour la communauté, le sentiment de se trouver en porte-à-faux devant une situation qu'elle a du mal à approuver pleinement. On dit chercher à être sensible à la situation, à trouver l'attitude pratique la plus adaptée, tout en se refusant d'exiger certains comportements de la part du couple.

Le sentiment d'être instrumentalisé pourra aussi amener des personnes a priori ouvertes à un refus de certaines demandes : « Je refuse d'être considéré comme prestataire de services. »

La condition est surtout l'honnêteté de la démarche. Ce qui importe est la motivation des personnes, pourquoi ils s'adressent à une Église, s'il y a présence ou non d'un « brin de foi ». C'est de savoir si la demande est honnête ou si elle est simplement formelle (désir de simplement « passer à l'église »).

Même chez ceux qui sont prêts à dire toujours oui, certaines situations sont considérées comme inacceptables : ainsi quand un des membres du couple est musulman ; ou la situation d'un couple homosexuel⁶.

Relevons également la formule d'un responsable pour qui l'élément prioritaire, qui relativise les autres, est le souci de l'accueil et le désir de répondre à la détresse des personnes qui se tournent vers lui. « Pour moi, ça n'a pas d'importance que tel ou tel soit à moitié ou au quart chrétien... ça ne change pas mon attitude. L'important n'est pas là. »

Parfois oui, parfois non

Introduction

À la différence des sections précédentes, celle qui suit laisse de côté les communautés traditionnelles, dont la réponse est « toujours oui ». L'examen porte donc sur les communautés évangéliques, qui se répartissent ainsi :

	Classique	Charismatique	Total
Parfois oui, parfois non	24	19	43
Toujours oui	5	4	9

Quatre situations sont considérées :

- ✦ le couple de personnes faisant profession de foi et appartenant au même type d'Églises : il s'agit en d'autres termes de personnes qui sont toutes deux évangéliques (ou : toutes deux protestantes) ;

6. On se souviendra qu'à l'époque, la loi française ne permettait pas la conclusion de mariages concernant des personnes homosexuelles.

- ✦ le couple de personnes faisant profession de foi, mais appartenant à deux types d'Églises différents;
- ✦ le couple mixte : une personne fait profession de foi, l'autre est « extérieure » à la foi chrétienne ou « en recherche »;
- ✦ le couple d'incroyants.

Parmi ceux qui répondent « non » quand ils n'ont pas affaire à une situation « idéale », l'attitude ne doit pas nécessairement être interprétée comme une prise de distance absolue. On refusera par exemple qu'il y ait une cérémonie religieuse, mais on essaiera d'être présent, à titre amical, à la cérémonie « laïque ». Cette présence pourra signifier qu'on veut valoriser ce qui est positif.

Il faut aussi noter que l'absence d'accompagnement ne veut pas dire qu'on n'imposera aucune contrainte au couple. On peut exiger par exemple de deux chrétiens en concubinage qu'ils se séparent (ou qu'ils s'abstiennent de la cène, ou autres) jusqu'au moment du mariage. La demande pourra varier en fonction de la maturité chrétienne perçue chez le couple : on sera plus exigeant envers un couple « engagé dans la foi » que pour d'autres.

Les conditions évoquées

Le questionnaire initial ne proposait que quatre éléments conditionnant l'accompagnement :

1. que la cérémonie se déroule dans un autre lieu que l'église;
2. que le couple reconnaisse (publiquement) qu'il a commis un écart par rapport à ce qui est demandé par Dieu;
3. pour les concubins, que le couple se sépare jusqu'au jour du mariage;
4. que le couple s'abstienne de la cène.

Ces conditions ont fait l'objet de commentaires spontanés, comme :

1. « On botte en touche!! » ; « cette condition ne compte pas : l'Église assume, ou elle n'assume pas. Du coup, si c'est oui, c'est oui, et la question du lieu importe peu ».
2. Nombreux sont ceux qui réagissent au « publiquement ». Ainsi, dit quelqu'un, « si la faute n'est pas connue publiquement, on ne deman-

dera pas une confession publique ». Face à une situation de concubinage où l'abstinence est demandée, « *publiquement* n'égale pas forcément devant toute l'assemblée : par contre, il faut au moins que ce fait soit porté à la connaissance d'un certain nombre de gens dans leur(s) entourage(s) évangélique(s) pour que les personnes soient redevables à autrui par rapport à la pratique de leur abstinence ». Le pasteur peut choisir aussi de dire lui-même, sobrement, l'existence d'un décalage par rapport à ce qu'il considère comme l'idéal attendu.

3. Il peut arriver que cette exigence ne soit pas imposée à des couples qui existent depuis longtemps et qui ont construit une véritable vie commune. Par ailleurs, un responsable ajoute « y compris une abstinence complète ».
4. « Cela est personnel », dit quelqu'un. Dans certaines Églises, seuls les baptisés (admis à la cène) pourraient être concernés.

D'autres conditions ont parfois été ajoutées :

1. qu'il y ait absence de relations intimes : « si c'est le cas [si le couple a de telles relations], je demande que ça arrête, et que le pardon soit demandé à Dieu »;
2. face à des couples dont l'un au moins fréquente une autre communauté :
 - que le couple ou la personne d'une autre communauté ne fréquente pas une autre Église, le souci est de ne pas empiéter sur ce qui est perçu comme « revenant naturellement » à l'autre communauté, si celle-ci est le lieu réel d'engagement du couple;
 - qu'il y ait accord de l'autre Église;
3. que le couple s'engage dans l'Église locale;
4. qu'il y ait préparation au mariage – et parfois spécifiquement avec le responsable sollicité pour la cérémonie;
5. que la cérémonie ait une forme particulière : un accent différent est porté en cas de régularisation, on insiste davantage sur la question du salut que sur l'aspect bénédiction de mariage;
6. qu'il n'y ait pas de souci grave devant le projet de couple, « que le projet de couple paraisse viable, pas inquiétant »;

7. qu'ils aient un amour réel l'un pour l'autre;
8. qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu;
9. que le sens biblique de la foi soit compris : on envisage là des situations où le conjoint provient d'une autre famille d'Églises, ou bien où il n'est pas croyant;
10. d'accepter que l'accompagnement n'ira peut-être pas jusqu'au mariage.

Dans les cas impliquant une ou des personnes non croyantes, certains peuvent demander :

11. qu'il n'y ait pas d'engagements mutuels lors de la cérémonie – la préoccupation étant qu'il n'y ait pas d'engagements pris que l'on ne pourrait pas tenir;
12. que la personne non chrétienne se convertisse, qu'elle « professe la foi sincèrement », ou que « la personne soit en mesure de professer la foi en Jésus-Christ et qu'il y ait application sincère de cette profession de foi à leur vie actuelle »;
13. qu'il y ait démarche vers le baptême;
14. qu'il y ait un vrai désir de Dieu chez la personne en recherche;
15. « que la personne non croyante suive un cours Alpha » ou une familiarisation à la foi;
16. que les fiancés prennent conscience de leur « vision du monde » différente : comment vont-ils la gérer sur le long terme, notamment vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants ?

À supposer que votre réponse à la demande d'accompagnement ne soit pas un « oui » ou un « non » systématique, quelle réponse donnez-vous dans les situations suivantes ?

*Couple de chrétiens de votre famille ou type d'Églises
(non-concubins)*

	Classique	Charismatique	Total
oui	26	20	46
oui à condition que	3	2	5
non	0	0	0
x^a	0	1	1

- a. Les « x » correspondent à des personnes qui n'ont pas répondu ou n'ont pas voulu se prononcer sur la question.

C'est la situation « idéale ». La réponse donnée est quasiment toujours positive. Les réserves sont rares. Elles apparaissent chez :

- ♦ un responsable (classique) qui demande que la préparation au mariage soit faite en interne dans la communauté;
- ♦ trois responsables (classiques) qui demandent que le projet de couple paraisse viable. Cette viabilité est appréciée au fur et à mesure de la préparation mariage;
- ♦ deux responsables (charismatiques) qui demandent qu'il y ait abstention de relations sexuelles avant le mariage.

Condition^a	Classique	Charismatique
Absence de relations intimes avant le mariage	0	2
Absence de souci devant le projet du couple	3	0
Préparation du mariage en interne dans la communauté	1	0

- a. Les conditions sont rangées par ordre alphabétique, pour pouvoir plus aisément comparer les tableaux entre eux.

Ces conditions peuvent être combinées :

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	2	2	4
Deux conditions	1	0	1

*Couple de chrétiens de votre famille ou type d'Églises
(concupins)*

	Classique	Charismatique	Total
oui	6	5	11
oui à condition que	19	16	35
non	2	2	4
x	2	0	2

Si l'on compare au tableau correspondant de la situation précédente, on voit que le nombre de réserves est beaucoup plus important.

Le détail des conditions mises en œuvre le fait apparaître également :

Condition	Classique	Charismatique
Abstention de la cène	4	6
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	3	9
Forme particulière de la cérémonie (accent différent en cas de régularisation)	0	1
Pas de souci devant projet du couple	3	0
Préparation du mariage en interne	1	0
Qu'il y ait un amour réel	1	0
Qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu	1	0
Reconnaissance d'un écart par rapport à la volonté de Dieu	12	4
Séparation jusqu'au mariage	12	11

Sept types de conditions apparaissent pour la première fois. La plupart des mentions semblent se comprendre assez facilement : on est convaincu qu'il y a un écart par rapport à la volonté de Dieu, ce qui se traduit fréquemment par la demande d'une séparation jusqu'au mariage. Le souhait « qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu » va probablement dans le même sens.

On pourrait s'étonner ici de la mention par une personne « qu'il y ait un amour réel » alors qu'elle ne l'évoquait pas pour la situation de non-concupins (oubli?).

La demande de séparation jusqu'au mariage apparaît beaucoup, autant côté classique que charismatique. Par contre, c'est côté classique qu'on insiste sur la reconnaissance d'un écart par rapport à la volonté de

Dieu, tandis que l'on trouvera plus fréquemment du côté charismatique la demande que la cérémonie ait lieu ailleurs qu'à l'église.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	7	8	15
Deux conditions	8	3	11
Trois conditions	3	3	6
Quatre conditions	0	2	2
Cinq conditions	1	0	1

Couple de chrétiens dont l'un fait partie d'un autre type d'Églises (non-concubins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	22	20	42
oui à condition que	7	3	10

En comparant avec la situation d'un couple du même type d'Églises, on se rend compte que c'est du côté classique que quelques conditions spécifiques sont introduites.

Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence de relations intimes avant mariage	0	1
Accord de l'autre Église	1	2
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	1	0
Engagement du couple dans l'Église locale	1	0
Pas de souci devant projet du couple	2	0
Préparation du mariage en interne	1	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0
Que l'autre ne fréquente pas une autre Église	1	0
Sens biblique de la foi bien compris	1	0

Ces conditions sont en effet toutes relatives à la relation avec l'Église d'origine du fiancé « venant de l'extérieur ». Elles paraissent traduire un souci déontologique de ne pas empiéter sur « le terrain d'une autre communauté ». Le souci d'une bonne compréhension de la foi est associé à

l'hésitation face à la réalité des convictions chrétiennes pour des personnes ne venant pas d'un arrière-plan évangélique.

Les réserves sont un petit peu plus nombreuses côté classique.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	5	3	8
Deux conditions	1	0	1
Trois conditions	1	0	1

Couple de chrétiens dont l'un fait partie d'un autre type d'Églises (concupins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	5	6	11
oui à condition que	20	15	35
non	2	2	4
x	2	0	2

On se trouve là dans une situation quasiment équivalente à celle observée pour la situation d'un couple de chrétiens appartenant à la même famille ou au même type d'Églises.

Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence de relations intimes avant mariage	1	0
Abstention de la cène	3	6
Accord de l'autre Église	0	1
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	3	8
Engagement du couple dans l'Église	1	0
Forme particulière de la cérémonie (accent différent en cas de régularisation)	0	1
Pas de souci devant projet du couple	2	0
Préparation du mariage en interne	1	0
Qu'il y ait préparation mariage	1	0
Qu'il y ait un amour réel	1	0
Qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu	1	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0

Que l'autre ne fréquente pas une autre Église	1	0
Reconnaissance d'un écart par rapport à la volonté de Dieu	11	4
Sens biblique de la foi bien compris	1	0
Séparation jusqu'au mariage	13	11

On constate en fait que se combinent dans ce cas-là les conditions imposées pour

- ✦ un couple de concubins et pour
- ✦ un couple de non-concubins « mixte sur le plan ecclésial ».

On pourra s'interroger devant le peu de mise en valeur apparent de la condition « absence de relations intimes avant mariage ». Deux explications complémentaires sont possibles :

- ✦ certains incluent implicitement ce paramètre dans l'exigence de séparation du couple;
- ✦ certains n'insistent pas sur ce point face au couple et en sont moins soucieux que de voir un couple cohabiter (même si cela ne les laisse pas indifférents).

Les réponses auraient peut-être été différentes si la question avait été posée explicitement.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	5	5	10
Deux conditions	8	6	14
Trois conditions	5	2	7
Quatre conditions	0	2	2
Cinq conditions	2	0	2

Une fois que l'on est confiant d'avoir affaire à deux croyants, et une fois balisées les relations et les responsabilités respectives des deux communautés à l'égard du couple et son lieu d'engagement, la différence d'appartenance au type d'Églises ne paraît pas être un grand problème. Les situations où l'on estime qu'un croyant provenant d'un autre type d'Églises n'est pas véritablement chrétien sont assimilées à des situations de couples « mixtes ».

Le nombre de refus paraît assez faible, dans la mesure où les couples sont prêts à se soumettre à ce qui leur est demandé.

Couple mixte (non-concubins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	6	10	16
oui à condition que	15	8	23
non	7	5	12
x	1	0	1

Le nombre de personnes qui disent « oui » spontanément accuse une chute spectaculaire. Côté classique, il est divisé par quatre, et côté charismatique, par deux. Une plus grande facilité paraît donc observable côté charismatique. Les « non » spontanés sont également assez présents.

Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence d'engagements mutuels pendant la cérémonie	1	0
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	3	3
Conversion	3	2
Démarche vers le baptême	0	1
Pas de souci devant projet du couple	2	0
Préparation du mariage en interne	1	0
Qu'il y ait un amour réel	1	0
Qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu	1	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0
Sens biblique de la foi bien compris	1	0
Séparation jusqu'au mariage ^a	1	0
Suivre parcours familiarisation à la foi	3	0
Travail de couple sur les différences de vision du monde	1	0
Vrai désir de Dieu chez la personne en recherche	0	1

a. Ici, celui qui répond montre qu'il n'a pas été attentif : il n'y a pas de concubinage.

Un certain nombre de conditions inédites apparaissent, toutes liées à la situation de non-foi d'un des fiancés : sens biblique de la foi, du

mariage bien compris; suivre un parcours de familiarisation à la foi; travail de couple sur les différences de vision du monde; présence d'un vrai désir de Dieu chez la personne en recherche.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	9	8	17
Deux conditions	5	0	5
Trois conditions	1	0	1

Couple mixte (concubins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	5	3	8
oui à condition que	15	14	29
non	7	6	13
x	2	0	2

Si on compare avec la situation de non-concubinage,

- côté classique, les réponses se répartissent de manière assez similaire dans les deux cas;
- côté charismatique, le nombre de « oui » sans condition connaît une décroissance extrêmement forte. Des demandes liées au lieu de la cérémonie et à l'abstention de la cène sont fréquentes.

Si on compare avec la situation d'un couple non mixte, on se rend compte que l'exigence de séparation est quasiment de moitié celle qui apparaissait alors.

Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence d'engagements mutuels pendant la cérémonie	1	0
Absence de relations intimes avant mariage	1	0
Abstention de la cène	2	7
Accepter que l'accompagnement n'ira pas forcément jusqu'au mariage	4	2
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	4	8

Conversion	3	2
Démarche vers le baptême	0	1
Forme particulière de la cérémonie (accent différent en cas de régularisation)	0	1
Pas de souci devant projet du couple	3	0
Préparation du mariage en interne	1	0
Qu'il y ait un amour réel	1	0
Qu'ils aient une idée juste du mariage devant Dieu	1	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0
Sens biblique de la foi bien compris	1	0
Séparation jusqu'au mariage	7	7
Suivre parcours familiarisation à la foi	3	0
Travail de couple sur les différences de vision du monde	1	0
Vrai désir de Dieu chez la personne en recherche	0	1

Dans cette situation, une exigence nouvelle apparaît : « accepter que l'accompagnement n'ira pas forcément jusqu'au mariage ». Personne ne mentionne la reconnaissance d'un décalage par rapport à la volonté de Dieu – vraisemblablement parce qu'on prend en compte le fait que le non-croyant peut difficilement être soumis à une discipline ecclésiale.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	5	4	9
Deux conditions	4	6	10
Trois conditions	2	3	5
Quatre conditions	2	1	3
Cinq conditions	1	0	1
Six conditions	1	0	1

On assiste à un éclatement du nombre de conditions et des combinaisons entre elles.

Certains disent qu'un oui peut être donné dans la mesure où la personne est sincèrement en recherche et à condition que la personne non croyante suive un cours Alpha.

Un responsable exige de son côté la conversion du non-croyant ou bien une attitude d'ouverture très sincère. « Quand on entame la préparation mariage, on réfléchit au sens de la cérémonie. Si la personne acquiesce intellectuellement, la cérémonie n'est pas exclue. Si on sent beaucoup de réserves, s'il y a peu d'intérêt de la part du non-croyant, on dira non à la cérémonie. Et on encouragera alors le croyant à ne pas s'aventurer dans ce projet ».

Cela dit, même en cas d'accord, « on dira au croyant qu'une telle union n'est pas recommandée ». « Je souhaite éclaircir la situation avant et peut-être dissuader le non-converti. Cela dit, si je suis témoin d'une insistance de leur part, si leur base commune paraît solide, j'accompagnerai jusqu'au bout ». Autre approche : « Non, je n'accompagnerai pas ce couple. Mais je présenterai la foi au non-croyant. Je m'interrogerai si je vois que j'ai affaire à quelqu'un de vraiment intéressé. Je pourrai dire : allez trouver un pasteur moins rigide ».

Couple de non croyants (non-concubins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	7	5	12
oui à condition que	12	12	24
non	9	5	14
x	1	1	2

L'attitude globale des charismatiques et classiques semble analogue. Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence d'engagements mutuels pendant la cérémonie	1	0
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	3	4
Conversion	2	2
Préparation du mariage en interne	1	0
Pas de souci devant projet du couple	2	1

Que je puisse inviter à mettre Dieu au centre	1	0
Que ce ne soit pas simplement formel	1	0
Sens biblique de la foi bien compris	1	0
Accepter que l'accompagnement n'ira pas forcément jusqu'au mariage	1	0
Suivre parcours familiarisation à la foi	2	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0
Séparation jusqu'au mariage	0	1
Abstention de la cène	0	2
Vrai désir de Dieu chez la personne en recherche	0	2

Les conditions et leur nombre ne sont pas très différentes de ce qu'on observe devant un couple mixte. Quelques éléments nouveaux peuvent être relevés, comme la possibilité d'inviter à mettre Dieu au centre, d'autres sont étonnamment absents, comme le souci de la présence d'un amour réel.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	7	11	18
Deux conditions	4	1	5
Trois conditions	1	0	1

Couple de non-croyants (concupins)

	Classique	Charismatique	Total
oui	6	2	8
oui à condition que	11	14	25
non	10	7	17
x	2	2	4

Le détail des conditions mises en œuvre est le suivant :

Condition	Classique	Charismatique
Absence d'engagements mutuels pendant la cérémonie	2	0
Cérémonie ailleurs qu'à l'église	2	7
Conversion	2	2
Préparation du mariage en interne	1	0
Pas de souci devant projet du couple	2	1
Que je puisse inviter à mettre Dieu au centre	1	0
Que ce ne soit pas simplement formel	1	0
Reconnaissance d'un écart par rapport à la volonté de Dieu	4	2
Abstention de la cène	1	4
Absence de relations intimes avant mariage	1	0
Sens biblique de la foi bien compris	1	0
Suivre parcours familiarisation à la foi	2	0
Qu'ils viennent à l'église six mois	1	0
Séparation jusqu'au mariage	4	5
Vrai désir de Dieu chez la personne en recherche	0	2

Les différences avec la façon d'aborder un couple non concubin paraissent dans l'ensemble très peu sensibles.

Nombre de conditions imposées	Classique	Charismatique	Total
Une condition	3	6	9
Deux conditions	3	6	9
Trois conditions	3	1	4
Quatre conditions	1	1	2
Cinq conditions	1	0	1

Face à des non-croyants, certains, comme dans la situation précédente, peuvent être sensibles à la sincérité d'une démarche, et du coup repousser un « non » qui leur viendrait tout spontanément. « Oui à condition que ce couple fréquente l'Église et qu'il manifeste un vrai intérêt, même si j'ai souvent tendance quand même à dire non ». D'autres

paraissent avoir une approche plus pragmatique : « Pour un couple d'inconvertis, je vais saisir l'occasion pour annoncer l'évangile. Ce ne sera pas une cérémonie de bénédiction comme celle qu'on pourrait faire pour quelqu'un qui serait né de nouveau ». L'exigence de conversion est encore présente là. Certains demeurent assez fermes : « Un couple non croyant sera invité à suivre un parcours Alpha. Mais au bout du compte, s'il n'y a pas de conversion, la réponse sera non ».

Considérations générales

Un témoignage permet de se faire une idée de la façon dont les situations peuvent être abordées.

Mon souci est d'aider les personnes à se relever et à avancer dans la bonne direction, plutôt que de fonctionner de façon qui éloigne les gens encore plus.

J'essaie de mettre les personnes devant leurs responsabilités. Après, elles font « ce qu'elles veulent », c'est leur responsabilité.

Devant un couple en concubinage, j'essaie de comprendre : « Qu'aviez-vous compris pour faire cela? ».

Il est important pour moi que la position du pasteur soit toujours claire. Qu'il y ait le moins possible d'ambiguïté.

Il est important pour moi de voir la situation par rapport à la foi.

Je demande aux personnes comment elles voient l'Église locale.

Je ne baptise pas une personne d'un couple concubin non marié.

Je ne suis pas le protecteur du cérémoniel.

J'insiste sur le fait que c'est toujours de la responsabilité des deux personnes, pas la mienne. Je leur demande dans quel but le mariage?

Dans la pratique, cela se traduit de la façon suivante : (a) devant des croyants réellement convertis et non concubins, l'Église sera associée; (b) devant des concubins qui veulent mettre leur vie en règle, je m'associerai, si je n'ai pas pour une raison ou une autre de problème de conscience à le faire.

Dans un cas où la situation ne correspond pas à l'« idéal », je fonctionnerai dans la sobriété : ils se marieront à la mairie, puis il pourra y avoir « quelque chose », une mini-cérémonie, où j'apporterai un message. Si l'un

ou l'autre n'est pas chrétien, je prêche l'évangile. J'essaie de saisir toutes les occasions de prêcher l'évangile.

Si la démarche n'est pas cohérente, les personnes sont invitées à se débrouiller « sans moi ». Ainsi, je ne prêcherai pas si les personnes ont déjà bu un peu et si je dois intervenir entre un titre de Johnny Hallyday et un de Claude François.

Peut-être pourrait-on schématiser l'ensemble des attitudes en deux pôles :

- ✦ ceux pour qui compte « avant tout » la norme : du coup, plus la situation qui se présente paraît éloignée de ce qu'on en comprend, plus il y a de réserves;
- ✦ ceux pour qui comptent « avant tout » les personnes et leur accès à la foi : sans oublier la norme, on se mettra davantage au niveau des personnes en les accompagnant.

Plusieurs chercheront à combiner les deux approches :

Plus les gens sont loin de la foi, moins je suis exigeant sur ce que j'attends d'eux pour participer au mariage; en fait, mon « accompagnement » se résume pour eux à une participation à la cérémonie. Dans certains cas, je demande simplement la liberté de dire que leur mariage est une mise en règle de leur situation. Dans d'autres cas, je suis présent pour accompagner ces personnes loin de la foi comme un pasteur ami. Avec des chrétiens, je suis plus exigeant et je ne cautionne pas leur comportement par une cérémonie : je n'ai pas à juger ceux du dehors mais ceux du dedans.

Quelques exemples

Quelques exemples pourront permettre de mieux rendre compte de la cohérence des réponses individuelles

Exemple 1 (« classique »)

Un responsable « classique » ne traite pas très différemment les différentes situations. Ce qu'il demande, c'est que

- ✦ les fiancés viennent régulièrement à l'église pendant six mois avant la date du mariage;
- ✦ que le projet paraisse viable, que la relation entre les deux personnes paraisse « saine », robuste;

- ✦ et que la relation à la communauté chrétienne soit bonne, naturelle, humaine.

Il privilégie l'accompagnement des personnes, ce qui lui paraît possible dans la mesure où le couple semble s'engager dans un projet solide et lorsque sa démarche d'ensemble est cohérente avec l'association à une communauté chrétienne.

Exemple 2 (« classique »)

	non concubins	concubins
deux personnes faisant profession de foi	* oui	* oui à condition qu'il y ait reconnaissance de l'écart (et parfois que le couple se sépare jusqu'au mariage, si j'estime que leur maturité chrétienne est suffisante pour qu'ils soient en mesure d'entendre)
mixité par rapport à la foi (chrétien / non chrétien)	* oui à condition que la personne non croyante suive un cours Alpha; j'explique aussi qu'il y aura des tensions dans le couple en lien à la foi	* oui à condition qu'il y ait reconnaissance de l'écart et que la personne non croyante suive un cours Alpha; j'explique aussi qu'il y aura des tensions dans le couple en lien à la foi)
deux personnes « en recherche » (ou « extérieures à la foi »)	* non, mais s'il y a insistance, souhait de prolonger, véritable intérêt, alors oui à condition que les personnes suivent un cours Alpha	* non, mais s'il y a insistance, souhait de prolonger, véritable intérêt, alors oui à condition qu'il y ait reconnaissance de l'écart et que les personnes suivent un cours Alpha

Ici, l'approche privilégie une certaine « tolérance », dans la mesure où les écarts perçus peuvent être énoncés ouvertement et que les personnes en recherche manifestent un réel intérêt.

Il faut préciser que la « reconnaissance de l'écart » est faite publiquement, mais de manière non écrasante :

Au cours de la cérémonie, c'est moi qui dis quelque chose comme « la démarche n'est pas ce que l'Église recommande », de manière relativement claire tout en restant sobre.

Exemple 3 (« charismatique »)

	Non concubins	Concubins
deux personnes faisant profession de foi	* oui à condition qu'il y ait absence relations intimes	* oui à condition que le couple se sépare jusqu'au mariage
mixité de type ecclésial, deux personnes professant la foi chrétienne	* oui à condition que les personnes suivent ensemble les enseignements sur le mariage	* oui à condition que le couple se sépare jusqu'au mariage (si c'est un couple sans enfants), ou bien qu'il vive dans l'abstinence (si c'est un couple avec enfants)
mixité par rapport à la foi (chrétien / non chrétien)	* oui à condition que la personne « en recherche » professe la foi sincèrement	* oui à condition que la personne « en recherche » professe la foi sincèrement & que le couple se sépare jusqu'au mariage (si c'est un couple sans enfants), ou bien qu'il vive dans l'abstinence (si c'est un couple avec enfants)
deux personnes « en recherche » (ou « extérieures à la foi »)	* oui à condition que... [réponse laissée imprécise]	* non

Exemple 4 (« classique »)

	non concubins	concubins
deux personnes faisant profession de foi	* oui	* non
mixité par rapport à la foi (chrétien / non chrétien)	* non	* non
deux personnes « en recherche » (ou « extérieures à la foi »)	* non	* non

Ici, tout ce qui s'écarte de l'idéal amène un refus net.

Exemple 5 (« charismatique »)

	non concubins	concubins
deux personnes faisant profession de foi	* oui à condition que nous ayons un entretien	* oui à condition que nous ayons un entretien
mixité par rapport à la foi (chrétien / non chrétien)	* oui à condition que nous ayons un entretien	* non
deux personnes « en recherche » (ou « extérieures à la foi »)	* oui à condition que la cérémonie se passe dans un autre lieu que l'église	* non

La logique d'ensemble paraît moins lisible. C'est apparemment le « cumul des handicaps » qui paraît être le facteur bloquant.

Exemple 6 (« classique »)

	Non concubins	Concubins
deux personnes faisant profession de foi	* oui à condition que (a) préparation au mariage avec nous (b) absence de souci grave par rapport au projet de couple (accord à confirmer)	* oui à condition que (a) préparation au mariage avec nous (b) absence de souci grave par rapport au projet de couple (accord à confirmer) (c) reconnaissance d'avoir commis un écart par rapport à ce que Dieu demande (d) séparation jusqu'au mariage (e) abstention de la cène
mixité par rapport à la foi (chrétien / non chrétien)	* oui à condition que (a) préparation au mariage avec nous (b) absence de souci grave par rapport au projet de couple (accord à confirmer) (c) conversion de l'incroyant	* oui à condition que (a) cérémonie dans un autre local qu'à l'église; (b) séparation jusqu'au mariage (c) abstention de la cène (d) conversion de l'incroyant ^a
deux personnes « en recherche » (ou « extérieures à la foi »)	* oui à condition que (a) préparation au mariage avec nous (b) absence de souci grave par rapport au projet de couple (accord à confirmer) (c) cérémonie dans un autre lieu qu'à l'église	

a. Je soupçonne que les conditions a et b de la case de gauche ont été omises par erreur.

Précisions

La question de la cène

(Note relative à la cène :) la cène est-elle réservée aux baptisés?

La question cherchait à distinguer si la demande d'abstention de la cène, quand elle était faite (12 cas), ne concernait que les baptisés (seuls admis à prendre la cène) ou non.

La cène est-elle réservée aux baptisés?	Classique	Charismatique	Total
oui	1	7	8
non	2	1	3
x	1	0	1

C'est côté charismatique que l'on a le plus tendance à faire de l'abstention de la cène un élément disciplinaire associé à la question d'un accompagnement mariage – et cela concerne particulièrement des baptisés.

Concubinage

Pour les couples en concubinage, votre attitude sera-t-elle différente devant l'ancienneté et la structuration de leur vie commune (p. ex. devant un couple concubin depuis un mois et un couple en concubinage depuis plusieurs années, avec enfants)?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	0	19	14	33	33
non	5	8	9	17	22
variable	0	2	0	2	2

Côté traditionnel, l'attitude pratique est la même par rapport à des couples en concubinage structuré ou plus récent. Côté évangélique, l'attitude sera différente dans environ 2/3 des cas, avec une proportion plus forte côté classique.

Si oui, comment cela se traduira-t-il dans la pratique?

Côté évangélique, toutes les personnes interrogées paraissent considérer une situation de concubinage comme un écart avec la perspective biblique.

Cela n'aboutit pas forcément à exiger de tout couple une séparation. La réponse qui suit est typique : « L'attitude ne sera pas la même pour un couple récemment en concubinage, et un couple constitué avec enfants en concubinage depuis dix ans. Je serais plus exigeant sur la séparation dans le premier cas ». Mais par ailleurs :

En théorie, oui pour la demande de séparation pour un couple qui vient de se mettre en ménage (je ne le ferais pas pour un couple établi). Mais en pratique ? Les gens ont déjà signé les contrats de location, déménagé... ils ne peuvent pas payer un loyer supplémentaire. Le dernier jeune couple concubin à qui j'ai eu affaire : mon intention était de leur proposer un temps de séparation, mais avant que je n'ouvre la bouche à ce sujet, ils m'ont annoncé qu'un bébé était en route ! Il me paraissait ridicule dans ce cas de demander la séparation jusqu'au jour du mariage.

Donc, j'en déduis que 1) nous vivons des situations d'une complexité incroyable, et que bien humblement, d'une façon ou d'une autre, nous avons à annoncer l'Évangile : tout l'Évangile (chute, pardon, rédemption); 2) j'attends les réponses au questionnaire.

Parfois, l'accompagnateur essaie de mettre des règles, mais il choisit de ne pas se crisper quand il découvre qu'elles ne sont pas forcément suivies.

Ai-je une attitude différente devant l'ancienneté des concubins ? Non. Mais c'est un non à nuancer. A priori, il n'y a pas de différences... mais chaque cas est différent. Si j'ai affaire à des personnes qui connaissent un troisième ou un quatrième mariage, je dirai : « Après le culte, on fait une bénédiction ». Si ce sont des personnes qui reviennent à la foi, je ferai un « plein mariage ». Si j'ai affaire à un couple de personnes très jeunes en concubinage depuis peu, je pourrai demander une séparation, et j'inviterai alors à se séparer provisoirement en appelant à régulariser le plus vite possible. Je les invite à se conserver purs. Mais je ne vais pas scruter pour savoir s'ils le font. Par contre, pour un couple qui vit ensemble depuis plusieurs années, structuré, je ne demanderai pas ça.

Les réponses montrent que la séparation est parfois exigée, demandée, suggérée (« dans tous les cas, je place les gens devant leurs responsabilités, ensuite, les gens prennent leur décision, leurs responsabilités »)... ou qu'on n'en fait pas état (« quoi qu'on leur dise, les gens font ce qu'ils veulent; ma démarche est d'essayer d'apporter conseil »).

On est là encore pour plusieurs au « cas par cas »,

« à l'aide du dialogue, du discernement de chaque situation, de la Parole et de la prière pour la guérison de leur passé ».

« Je me ferai expliquer leurs motivations ayant conduit à cette décision de demande de mariage. Comment est-ce que ça se traduit dans la pratique? Mon attitude sera en fonction de la situation. »

Certains cherchent à être sensibles à l'intention qui anime le couple et à leur familiarité avec la foi : « Je suis soucieux », dit quelqu'un, de « comprendre le couple, leur situation (enfants ou non; projets communs à long terme), la clarté de leur désir de s'orienter selon une perspective biblique ».

La faisabilité est aussi prise en compte : « Si j'ai affaire à un couple structuré, je prends en compte le côté logistique et je n'exige pas la séparation. Si le couple peut se séparer dans la pratique, alors je demanderai la séparation. »

Si une personne responsable d'une activité (p. ex. enseignement des enfants, groupe de jeunes ou autres) « entre en concubinage » lui demandez-vous d'arrêter d'exercer cette responsabilité?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	1	28	22	50	51
non	4	1	1	2	6

Les réponses vont majoritairement dans le sens d'une désapprobation du concubinage, surtout côté évangélique, avec pour effet la demande d'arrêter l'exercice d'une responsabilité dans l'Église. Un responsable interrogé précise : « Oui, si la personne est responsable d'un enseignement, ou qu'il représente dans un rôle la personne du Christ; si la personne est responsable du ménage ou de la logistique, non ». Un autre, qui disait « oui » par le passé, répond plutôt « non » aujourd'hui :

Le souci est surtout d'aider les couples, les accompagner, pour qu'ils comprennent leurs gestes, pour qu'ils prennent conscience qu'ils ne donnent pas un bon témoignage. Cela dit, s'il y avait obstination, si le couple se braquait, il pourrait arriver qu'on demande d'arrêter de jouer une responsabilité.

Mariage mixte

Si une personne responsable d'une activité (p. ex. enseignement des enfants, groupe de jeunes ou autres) envisageait d'épouser une personne « extérieure à la foi », lui demandez-vous d'arrêter d'exercer cette responsabilité?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	0	23	16	39	39
non	5	6	6	12	17
variable	0	0	1	1	1

Si on compare au tableau précédent, on peut dire que chez les évangéliques, le mariage mixte paraît davantage toléré qu'une situation de concubinage, même si le pourcentage de « tolérance » reste faible. « C'est une situation qui pose moins de problèmes », dit quelqu'un. Du coup, pour plusieurs, tout dépend des situations :

Ça dépend : si la personne non chrétienne est de bonne foi, que ce n'est pas une personne de mauvaise vie, que ce n'est pas une personne qui se comporte mal (par exemple un fumeur), alors on ne demandera pas d'arrêter la responsabilité. Par contre, si la personne est de mauvaise vie, on le demandera.

Situations de remariage suite à un divorce

Les chiffres

Si l'un ou l'autre est divorcé, cela va influencer votre réponse :

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
beaucoup	0	10	8	18	18
Un peu	0	12	10	22	22
Peu	2	3	3	6	8
Pas du tout	3	4	2	6	9

On constate que le divorce est un paramètre qui compte côté évangélique : plus de deux tiers disant « beaucoup » ou « un peu ».

Si la réponse est « beaucoup » ou « un peu », précisez ce qui compte dans votre décision de les accompagner ou non et de quelle façon cela va influencer la décision.

La confrontation à la situation d'un divorcé soulève des questions particulières que les responsables ne gèrent pas avec facilité. Témoin la réponse ci-dessous :

Chaque cas est particulier et nécessite un ou plusieurs entretiens préalables : s'il y a eu divorce, quelle en était la raison ? Qui a pris l'initiative ? Etc.

Plusieurs estiment que leur tâche est de mener « une enquête rigoureuse »⁷, tout en étant conscients que les situations sont complexes.

Premier critère : le rattachement aux données bibliques

Les textes bibliques sur le divorce, quelle que soit la façon dont on les comprend, font apparaître que le divorce n'était pas le projet de Dieu au commencement (Matthieu 19). Ils n'évoquent explicitement que deux situations qui pourraient être considérées comme constituant des « circonstances atténuantes » légitimant un divorce. Il s'agit de

- ♦ l'adultère subi (Matthieu 5);
- ♦ la désertion d'un conjoint incroyant (1 Corinthiens 7), probablement dans une situation de conversion après le mariage.

Devant un couple dont l'un ou l'autre est divorcé, les réponses font apparaître que c'est en fait un petit nombre des personnes interrogées qui s'en tiennent rigoureusement aux situations explicitement évoquées dans la Bible : ceux-là n'accompagneront ce couple qu'en cas d'adultère subi ou de désertion d'un conjoint incroyant. Ils pourront alors dire que « ce sont les deux cas de divorce légitime ».

Certains estiment que même les situations explicitement évoquées dans la Bible doivent être abordées en tenant compte des parcours individuels :

Quant aux motivations du divorce, sans vouloir « remuer » tout ce passé, je souhaite être au clair de cela avant de poursuivre ce cheminement. Les motivations « incompréhension entre les deux et divorce par consentement mutuel », « adultère de l'un des deux, sans repentance, et persévérance dans la situation », « demande unilatérale suite à la conversion de son

7. Quelqu'un écrit : « en vue de déterminer en particulier si le divorce légal intervenu entre ou non dans la permission de Dieu. »

conjoint »... méritent d'être examinées de plus près, y compris parfois en prenant l'avis de la personne ayant suivi la séparation à l'époque.

Certains hésitent :

A priori, je serais d'accord pour accompagner, en vue d'un remariage lorsque l'on est dans un cas grave biblique (adultère ; séparation du conjoint non croyant après que l'on se soit converti).

Pour des cas graves non bibliques, je ne sais pas ce qu'il faudrait faire. Pour des cas légers non bibliques, je refuserais.

Il est intéressant de relever que les textes bibliques ne semblent pas, pour la grande majorité des personnes interrogées, être considérés comme si incontournable ou exhaustifs à un point tel qu'on ne pourrait les « relativiser » (au nom d'autres données bibliques par exemple). Plusieurs constats le font apparaître :

- l'absence totale d'allusion à ces textes au moment des entretiens téléphoniques ;
- le constat (certes subjectif) que la grande majorité des interviewés ne paraissent pas avoir mené un travail exégétique très attentif des passages en question ;
- face aux situations pratiques, la mise en œuvre de paramètres tout à fait distincts.

Bien entendu, l'absence de mention ne veut en effet a priori pas dire que ces textes bibliques ont été oubliés. Mais c'est la réaction de « distance » observée chez les personnes interrogées devant l'évocation explicite de ces passages qui montre que ceux-ci ne sont pas considérés dans la pratique comme un repère très déterminant, très fort et suffisant. L'adultère subi sera par exemple considéré comme une raison « acceptable » de divorce, mais une réponse comme la suivante me paraît significative :

« Ce qui compte dans mon appréciation, c'est le contexte du divorce : adultère ou convenance personnelle ? L'ancienneté du divorce... »

« On essaie de voir la raison, qui a eu l'initiative... »

D'autres éléments « bibliques » peuvent être évoqués, mais ils apparaissent quand même très rarement dans les réponses recueillies. Ainsi l'explication proposée par un responsable : « Je n'ai pas de réserve devant

l'idée de remariage : si quelqu'un n'a pas le don de célibat, on ne peut pas le contraindre à rester célibataire ».

C'est la conviction que le pardon fait partie intégrante du message biblique qui amène plusieurs à accompagner. « Il y a la grâce et le pardon. » « J'admets que quelqu'un puisse avoir été abandonné. Ou qu'il ait fait des erreurs de parcours. Ça dépend donc des circonstances. »

Une personne interrogée dit que pour les situations non évoquées par la Bible, le remariage est envisageable s'il y a eu repentance. Il s'agit pourtant bel et bien à ses yeux de divorce illégitime, mais la repentance peut « effacer l'ardoise ».

Second critère : chronologie divorce/conversion

Pour d'autres, l'élément décisif est de savoir si le divorce a été prononcé avant ou après la conversion. « Si le divorce a eu lieu avant la conversion, il n'y a pas de problème pour l'accompagnement. Si le divorce a eu lieu après la conversion, je n'accompagnerai pas le couple. »

L'approche doit parfois être nuancée : « Si le divorce a eu lieu avant la conversion, pas de problème pour un accompagnement. S'il a eu lieu après la conversion, a priori la réponse sera négative. Mais il arrive des situations, par exemple quand un chrétien a épousé un faux chrétien, et où il peut être trompé, abusé... Là, quand le chrétien ne fait rien pour se séparer lui, mais que la séparation a lieu, un accompagnement pourra être envisagé. »

La prise en compte de ce paramètre n'amène pas forcément un refus absolu, même chez ceux qui y sont sensibles :

ça dépend du genre de divorce. Si le divorce a eu lieu avant la conversion, j'accompagne. Si le divorce a eu lieu après la conversion, le mariage aura lieu dans un autre lieu que l'église.

Pour d'autres encore, la réponse à cette question n'apportera qu'une information pour une appréciation fondée sur d'autres éléments.

Approches moins précises

Même dans le cas où l'on s'attache assez étroitement à ce que la Bible évoque, on peut être sensible à d'autres paramètres :

Tout dépend des raisons et des conditions du divorce, ainsi que du « quand » (avant ou après la conversion?). Aucun problème pour un remariage dans la situation de 1 Corinthiens 7, où l'épouse d'un homme qui vient de se convertir choisit de se séparer de lui; cet homme, quelques années après, se remarie, il n'y a là aucun problème.

Aucun problème non plus devant une personne divorcée avant sa conversion, puis qui se convertit, et sa fiancée aussi.

Pas de souci également quand le comportement de la personne n'est pas en cause (que son ancien conjoint l'a trompée par exemple).

Je serais davantage gêné s'il s'agissait de « marier » quelqu'un qui aurait une vie dissolue.

« Tout dépend des raisons » est la formule qui revient de manière extrêmement commune⁸. Beaucoup paraissent prêts à accompagner dans la mesure où « la raison de la séparation précédente est bien fondée », donc face à des situations qui leur paraissent graves. On donne comme exemple des situations de

- + violence conjugale subie (paramètre très souvent mentionné), verbale ou physique,
- + l'abandon inexplicé ou inexplicable de la part du conjoint,
- + le harcèlement moral,
- + la présence d'une victime,
- + ou même l'absence ou l'indifférence, considérées dans certains cas comme « rompant de fait l'alliance du mariage ».

On sera alors hésitant si le remariage envisagé concerne quelqu'un qui avait usé de violence à l'égard de son précédent conjoint, ou s'il avait trompé son conjoint. On refuse d'être complice d'une attitude inquiétante : « Si j'ai le sentiment que je suis manipulé, je refuse d'accompagner. »

Un regard attentif est donc porté à l'égard du passé, autant par rapport aux « circonstances atténuantes » expliquant le divorce que par rapport à la façon dont l'événement a été vécu : « Il est important que le divorce ait été bien analysé, pour pouvoir espérer que les erreurs du passé

8. Cf. ce qu'écrit Olivier FAVRE, « Le couple évangélique », dans Jörg STOLZ *et al.*, *Le phénomène évangélique. Analyses d'un milieu compétitif*, Genève, Labor et Fides, 2013, p. 162.

ne seront pas reproduites. Il est important qu'il ait pu y avoir un retour sur l'échec, que cet échec ait été géré, bien pris en compte ».

Plusieurs sont soucieux de s'assurer que « les choses sont réglées », ne serait-ce que pour que le couple en formation n'ait pas d'« arriérés » délicats à gérer. On pourra aussi poser des questions comme celle de la gestion des enfants du mariage précédent, celle de l'état des relations avec l'ancien conjoint...

Le refus pourra être lié au fait d'avoir l'impression que le projet du nouveau couple a peu de chances d'être viable (un responsable cite l'exemple d'un projet de mariage entre une personne de cinquante ans et une autre de soixante-dix ans, déjà lourdement endettée).

Cela dit, une réserve n'aboutit pas forcément à un refus d'accompagnement : on pourra accepter par exemple si la cérémonie de mariage ne se fait pas à l'église. Des aménagements peuvent parfois être envisagés et constituer des compromis acceptables par chacun des vis-à-vis.

Autres éléments

Autres situations problématiques

Les paramètres mentionnés ci-dessus sont ceux qui influencent le plus la réponse donnée à la demande d'accompagnement en général. Plus de la moitié des personnes interrogées en évoquent aussi d'autres, comme la situation du couple, sa stabilité, son ancienneté, la présence du « véritable désir de respecter son conjoint, le tout-autre, et en même temps de vivre une communauté de destin », la santé mentale des personnes... Que faire devant des jeunes de 18 ans, qui n'ont pas fini leurs études ? Devant « deux RMISTes incapables de se prendre en charge » ? Devant « deux personnes de deux cultures différentes : un manouche et un énarque... » ? Devant « quelqu'un qui aurait un passé violent » ? Devant des mariages arrangés.

Quelques situations plus complexes sur le plan éthique soulèvent d'emblée l'objection ou de grandes réserves, comme la situation d'un transsexuel : autrefois un homme, il est devenu une femme, et envisage à présent d'épouser un homme.

*Les refus**Moyenne des refus*

Sur l'ensemble des demandes qui vous sont adressées par an, combien de refus environ ?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
pourcentage	0,3 %	13,2 %	12,8 %	13 %	8,7 %
Non réponse	1	3	2	5	6

Les situations où le couple décidait de lui-même de se rétracter n'ont pas été comptabilisées comme des refus. « Je ne refuse pas : c'est le couple qui peut, lui, refuser. »

Cela dit, la nature même de certaines conditions imposées à certains couples laisse soupçonner que si le responsable d'Église n'énonce pas lui-même un refus, c'est tout comme. Un bon exemple est sans doute l'accompagnement d'un incroyant dans l'attente de sa conversion... l'aval définitif n'étant prononcé que si cette conversion a lieu.

La familiarité avec le fonctionnement compte : « Les demandes proviennent surtout de membres de la communauté, qui savent comment ça se passe. » Certains anticipent : « On enseigne dans l'Église que l'accord ne sera pas systématique. »

Même dans des communautés où il y a une grande « acceptation/ouverture », il peut y avoir des refus, par exemple si le couple prend les choses très à la légère et ne s'intéresse pas vraiment à la dimension religieuse. Un responsable traditionnel peut faire état de deux refus en quinze ans.

Comparaison avec les demandes d'obsèques

Vous arrive-t-il de refuser une demande d'obsèques ?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	1	5	2	7	8
non	4	24	21	45	49

Ce refus peut-il être occasionné par des raisons similaires à celles qui vous verraient refuser un accompagnement mariage ?

	Traditionnel	Classique	Charismatique	Évangélique	Total
oui	0	5	1	6	6
non	5	24	21	45	50
variable	0	0	1	1	1

Les raisons du refus de cérémonie d'obsèques

À la différence de ce qu'on peut constater devant une demande de cérémonie de mariage, le refus devant une demande d'obsèques apparaît comme une attitude relativement rare. Les raisons invoquées n'ont généralement rien de commun avec celles qui pourraient motiver un refus de cérémonie de mariage. L'attitude est généralement plus détendue. Quelqu'un explique :

Je ne dis pas non. Dire non, ce serait provoquer une fracture très grave. Les obsèques sont une occasion d'annoncer l'évangile, d'interpeller. Il est important également d'être sensible à la famille, au contexte de souffrance.

Cet « impératif » de proclamation de l'Évangile paraît souvent plus réalisable dans le cadre d'obsèques que dans le cadre d'une cérémonie de mariage rattachée à une situation « non idéale ». Face à une personne inconnue par exemple, il n'y aura aucune réserve, alors qu'il pourrait y en avoir pour un mariage.

Les deux situations (mariage/obsèques) ne sont pas apparentées, estiment plusieurs :

« Je considère que le mariage est associé à une "bénédiction" ; à un enterrement, on ne bénit pas (bien sûr, pour le mariage, c'est Dieu qui bénit). Il y a donc quelque chose de différent ».

« Pour les obsèques, on laisse plus facilement entrer dans l'Église, pour faire la "cérémonie classique". Même si on a affaire à un pécheur notoire. Dans le cas du mariage, il y a une sorte d'accréditation sur le parcours des gens. C'est du moins la perception que les gens en ont. On ne voit pas ça dans les obsèques : on ouvre la porte pour une famille qui veut vivre son deuil, et c'est très clair.

Les obsèques ne sont pas perçues de la même façon que le mariage. »

Cela dit, plusieurs manifestent un souci de cohérence, de continuité entre l'acte pastoral demandé et la vie de la personne : « Je pourrais peut-être refuser si la personne avait toute sa vie vécu dans une situation de refus catégorique et affirmé de la foi. » Certains pourraient aussi refuser d'intervenir s'ils n'avaient pas liberté de parole ou s'ils devaient faire de la place à des pratiques qu'ils estiment inacceptables (un interviewé mentionne la prière à Marie). Cela dit, 1/9^e environ des personnes interrogées annoncent une attitude quasi identique à celle qu'ils ont devant une demande de mariage.

Réflexions d'ensemble

Les limitations du questionnaire

Il est évident qu'un tel questionnaire ne permet pas de rentrer dans tous les détails et qu'il ne fournit pas une description exacte du réel⁹. Il est facile de schématiser sur le papier... la réalité est plus complexe. Qui plus est, cette réalité est fluide et en perpétuelle évolution : il y a par exemple des changements de pasteurs, de composition des équipes de responsables et les évolutions personnelles des individus au fil du temps. Cela dit, même ceux qui parlaient de règles indéfinissables n'ont pas renoncé pour autant à répondre aux questions posées. Même si une certaine marge d'imprécision doit être admise, on agit avec une certaine régularité, ou on la vise. On a beau considérer en toute sincérité que « chaque cas est différent », les choix correspondent quand même à des lignes générales que l'on s'est fixées ou que l'expérience a amené à adopter. Les réponses m'ont été faites sans trop d'hésitation, même si les personnes interrogées cherchaient parfois à nuancer. On peut donc parler de portrait approximatif de la réalité.

Il faut aussi relever que certaines situations n'ont pas été envisagées directement – ainsi les situations de mariage concélébré, en particulier lorsque cette double prise en charge pouvait amener à faire collaborer deux personnes de deux groupes d'Églises différents (catholique ou orthodoxe – traditionnel – évangélique).

9. C'est d'autant plus vrai que j'ai pu constater, dans un cas qui m'était familier, que les réponses qui m'avaient été données ne correspondaient pas à la politique qui avait été appliquée!

Les traits qui ressortent

C'est entre traditionnels et évangéliques que la ligne de partage la plus nette apparaît : côté traditionnel, on accueille sans réserve; côté évangélique, le souci « disciplinaire » est plus fort. C'est un résultat qui ne surprendra pas.

Globalement, il me semble qu'on peut aussi reconnaître que les différences sont relativement modestes entre les politiques observables chez les charismatiques et les classiques... Dans des situations de concubinage, on semble trouver plus facilement côté charismatique le souhait que la cérémonie ait lieu ailleurs qu'à l'église. La demande d'abstention de la cène paraît plus fréquente. On trouve des deux côtés dans des proportions voisines des attitudes qu'on pourrait qualifier de « tolérantes » et des attitudes qui le sont moins. On relève par exemple que la situation d'un couple mixte non concubin soulève moins de difficultés côté charismatique que côté classique. C'est au moment où on a affaire à un couple mixte concubin que l'équilibre se retrouve. L'attente de la fréquentation de la communauté par le couple est plus forte côté charismatique. Les entretiens téléphoniques que j'ai pu avoir m'ont montré que la volonté d'agir conformément à l'Écriture et le souci d'accompagnement pastoral et humain étaient partagés des deux côtés. La plupart des charismatiques témoignent d'une évolution vers davantage de tolérance au fil du temps, un peu plus que côté classique.

Quelques traits délicats

Il faut sans doute relever au passage quelques traits délicats (voire parfois inquiétants), même s'ils ne sont pas très fréquemment mentionnés :

- certaines des personnes interrogées s'expriment d'une façon qui témoigne qu'ils attendent une reconnaissance forte de leur autorité pastorale dans leur communauté, même si cela paraît assez rare dans l'ensemble; à la question des supports utilisés pour la préparation mariage, une personne répond : « je me base sur mon enseignement »...
- la conscience qu'une politique d'accompagnement assez tolérante préfère parfois se faire dans la discrétion à l'égard des collègues qu'on sait plus réservés à cet égard. Certains de mes interlocuteurs ne semblent

s'être exprimés que sous garantie de confidentialité. « Pour vivre heureux, vivons cachés... »

Certaines attitudes ouvrent vraisemblablement à une relation assez délicate avec les couples accompagnés :

- C'est le cas quand on exige la conversion du non-croyant pour l'accompagnement du couple. De façon générale, on peut s'interroger sur le caractère compréhensible, accessible et réalisable des exigences imposées à des personnes en recherche. L'exigence de conversion revient en effet à imposer au couple quelque chose qui dépend au moins beaucoup (voire totalement) de Dieu lui-même.
- On peut aussi s'interroger sur le plan éthique sur tout ce qui se rapproche d'une ingérence dans la vie du couple. Ainsi, les convictions chrétiennes obligent-elles un responsable d'Église à demander à un couple s'il a eu des relations sexuelles? Serait-il « légitime » de s'en assurer par un test de grossesse (ou de virginité)... ? La question peut paraître scabreuse pour beaucoup de lecteurs, mais elle ne le serait pas pour tous. Des questions voisines apparaissent au niveau de la préparation mariage. Par souci ou sous prétexte d'accompagnement, quelles questions est-il légitime de poser, jusqu'à quel niveau de détail peut-on entrer dans la vie du couple? Les responsables ont-ils toujours la compétence leur permettant de toucher avec justesse aux dynamiques relationnelles? Seraient-ils prêts eux-mêmes à répondre à de telles questions si elles leur étaient posées? En d'autres termes, la question des frontières et des responsabilités peut être extrêmement délicate.

Unité et diversité

Un constat d'éclatement

« Chaque cas est différent. » Cette formule centrale, moult fois formulée, convient autant pour les couples que pour les politiques adoptées. On pourrait dire de la même façon : « Chaque politique pastorale est particulière »... et « chaque pasteur est différent ». L'inventaire des réponses me semble faire apparaître de manière évidente chez les communautés évangéliques *un fort éclatement*. On le voit très nettement, par exemple au niveau

- des réponses pratiques données face aux situations concrètes;

- ✦ de la vingtaine de « conditions » qui peuvent être imposées aux couples pour leur accompagnement.

L'attitude « traditionnelle » est quant à elle beaucoup plus tolérante et elle est absolument homogène. Elle procède entre autres du fait que les Églises Réformées, à la différence de nombre d'Églises Évangéliques, se sont soumises à la même « discipline ». Les orientations ont été prises en amont et les questions ne se posent pas tout à nouveau devant chaque couple.

Côté évangélique, « chacun fait ce qui lui paraît bibliquement juste », ce qui aboutit à une diversité et peut donner le sentiment qu'on a affaire à des démarches très arbitraires. L'attitude traditionnelle sera peut-être perçue par la majorité des évangéliques comme relevant du laxisme... mais on ne lui contestera pas le mérite de l'homogénéité et de la lisibilité.

Le constat de cette diversité évangélique ne doit pas masquer pour autant l'unité des convictions qui y aboutissent. Pour la très grosse majorité des communautés évangéliques, les convictions générales à l'égard du mariage, de la sexualité, du concubinage, les réactions spontanées à l'égard des mariages mixtes, sont identiques. C'est principalement la question du divorce (une fois admise l'idée d'un désaveu de Dieu), délicate sur le plan exégétique, qui peut ne pas amener les lecteurs aux mêmes conclusions.

L'éclatement peut paraître du coup très embarrassant, surtout quand, comme c'est le cas parfois, on affirme haut et fort que « la Bible est notre seule norme », qu'« elle est claire »... et qu'on a l'impression de bien la comprendre.

Beaucoup disent de même associer « fidélité et amour », « fermeté et souplesse », « obéissance à Dieu et amour du prochain ». On est étonné alors de voir l'éventail des réponses et des comportements pratiques.

La nature de la situation

Cela dit, il faut aussi mesurer que la nature même des situations examinées et des questions posées oblige les personnes en présence à faire des choix très concrets – et cela au-delà d'un langage un peu désincarné. Il est très facile de paraître être d'accord quand on s'en tient à des « concepts », fût-ce des concepts chrétiens comme la sainteté. Ainsi, la

question du mariage, étudiée de manière théorique, amène les évangéliques à des conclusions très proches.

Mais ce sentiment d'homogénéité, observable dans beaucoup de domaines, est ici mis à l'épreuve et sévèrement entamé par l'impératif de prise de décision concrète – il faut apporter une réponse au couple ! Tant qu'on en reste à un discours général, les divergences n'apparaissent pas.

Ce constat s'observe dans d'autres domaines, comme dans les débats communautaires relatifs à la louange, très iréniques et unanimes... tant qu'on ne se posera pas sérieusement la question de l'introduction d'une batterie dans l'église. Il s'observerait aussi par rapport à la cène, dont on s'accorde chaleureusement et unanimement sur le caractère symbolique... tant qu'il n'est pas question pratiquement de passer de la coupe unique à des petits verres.

On est d'accord sur les principes : c'est devant la façon dont on pense que ces principes devraient se traduire dans la réalité qui vont naître des débats. Rien de surprenant au fait que des personnes différentes, même animées de convictions communes, risquent fort de ne pas réagir de façon identique.

La nature des données bibliques

Ce constat d'éclatement ne porte en fait « que » sur le retentissement sur la vie pratique de ce qui est lu dans l'Écriture. Fondés sur les mêmes convictions motrices, les évangéliques cherchent à analyser comment celles-ci se traduisent dans des situations concrètes diverses. Or on se doit de constater que la Bible n'évoque ces situations nulle part : il n'est pas question dans la Bible de « cérémonie religieuse de mariage » ou d'accompagnement au mariage.

Il n'est pas étonnant dès lors que l'appréciation de la pertinence d'un accompagnement en vue de cette cérémonie ne produise pas chez les différents lecteurs les mêmes réactions. La Bible ne fournit pas au lecteur des outils immédiatement et évidemment applicables.

Vue sous cet angle, la diversité dont on fait le constat n'apparaît peut-être pas si étonnante que cela. Il pourrait même paraître étonnant qu'on arrive à une unanimité...

Conclusions

Une situation de fragilité

Il s'agit donc principalement de constater la difficulté de rapprocher les situations contemporaines de textes bibliques qui ne parlent pas directement de telles situations.

Dans la pratique, certains responsables préfèrent dire « non » parce que faire autrement serait renier la justice telle qu'ils se la représentent. D'autres préfèrent dire « oui » parce qu'ils veulent témoigner avant tout d'un amour de Dieu inconditionnel. Tous cherchent à être sensibles aux deux aspects et à trouver un compromis entre des exigences qui peuvent être en tension. Tous seront confrontés aux questions de jurisprudence, aux exemples qui ont marqué leur cheminement personnel. À la diversité des situations correspond la diversité des responsables d'Églises, de leur tempérament, de leur sensibilité, de leur expérience, de leur appréhension de la réalité – « chaque cas... chaque pasteur est différent ».

Mais au bout du compte, on devra bel et bien admettre que les choix qui seront faits, même si on les fait avec attention aux textes, en tenant compte de l'expérience des prédécesseurs ou des contemporains, même inscrits dans une attitude de prière individuelle ou collective, vont nécessairement être faillibles. Ils pourront être discutés; le responsable lui-même n'en sera pas forcément satisfait; il ne sera pas toujours en mesure d'en établir ou d'en garantir le bien-fondé. Mais comment pourrait-il en être autrement ?

Mesurer cette fragilité pourrait être perçu comme un facteur libérateur et dédramatisant, permettant d'affronter de manière plus détendue les inévitables hésitations ou maladresses. Rendre sensibles les communautés à cette incertitude pourrait probablement faciliter le vécu communautaire.

Le manque de formation et d'information

Je fais aussi le constat qu'un nombre non négligeable de réponses recueillies semblent traduire le fait que des décisions sont prises sans que

l'on se soit donné réellement des outils de réflexion¹⁰. Peu de responsables d'Église semblent chercher concrètement le débat et la confrontation avec des regards qui ne sont pas ceux de leur famille d'Églises ou de leur contexte familial, à se documenter réellement, à consacrer du temps à la réflexion. Cela peut se comprendre : les sollicitations sont nombreuses et paraissent urgentes et il paraît souvent plus simple, plus spirituel ou plus commode de se confier au Saint-Esprit.

En même temps, les décisions prises en référence à l'Évangile ont un impact sur l'image qui est donnée de lui à des personnes qui n'ont parfois pas beaucoup de familiarité avec la foi chrétienne, en l'occurrence les couples et leur entourage familial. Ce n'est pas un enjeu négligeable...

On peut illustrer cela à partir d'une question extrêmement secondaire. Certains insistent sur le fait qu'ils « ne marient pas », notamment en disant que l'on ne s'exprime pas de cette manière en français. Ils cherchent sans doute à résister à un certain sacramentalisme ou à des attitudes où les célébrants pensent jouer un rôle essentiel dans la conclusion d'un mariage. Consulter le *Petit Robert* permet pourtant de voir qu'on peut dire que c'est le couple qui se marie, ou que c'est le maire, le prêtre ou le pasteur qui marie. L'expression n'est pas impropre et inexacte – insister pour ne pas l'utiliser, sauf s'il s'agit de chercher à se garder de connotations contestables, témoigne donc d'un manque d'informations.

Le regard de la société

La question de la discipline d'Église, en particulier concernant les projets de mariage, rattachés spontanément à la sphère du privé, est délicate. Quand l'Église affirme des positions estimées restrictives ou relevant du jugement de valeur, elle fonctionne à contre-courant de la sensibilité commune. Les communautés traditionnelles sont ici plus tranquilles, et il pourra leur arriver de partager à l'égard des politiques évangéliques un certain mépris.

10. Une partie du questionnaire, non reproduite ici, fait apparaître le fait que très peu de pasteurs utilisent ou sont en mesure de citer des ouvrages de réflexion théologique. Plusieurs affirment simplement n'être influencés que par la Bible.

Les évangéliques sont là observés dans ce qui ne paraîtra pas pour la majorité de leurs contemporains comme un point fort¹¹. Qu'ils le fassent en toute sincérité et qu'ils le fassent dans le souci de fidélité à l'enseignement de Jésus ne les rend pas sympathiques pour autant, pas plus qu'ils ne donnent de Jésus tel qu'ils le présentent une image très attirante. Mais comme l'observe Caroline Gachet, c'est pourtant là un trait persistant de l'identité évangélique, tandis que d'autres composantes de leur expression de foi (comme la participation au culte et la lecture de la Bible) paraissent connaître des évolutions :

Qu'il s'agisse du mariage, du divorce, de l'homosexualité ou encore de l'avortement, le milieu évangélique se démarque largement de l'opinion publique en défendant une position que l'on pourrait qualifier de « traditionnelle » et « conservatrice ». Le renouvellement des générations évangéliques ébranle peu ce type de positionnement¹².

On doit reconnaître que la perspective et la pratique évangélique sont à cet égard plus exigeantes que celle du protestantisme traditionnel. La divergence de sensibilité apparaît de manière très nette quand un des responsables traditionnels interrogé ne se dit pas prêt à penser qu'il existe un enseignement précis de Jésus à ce propos ou bien que l'on aurait à s'y tenir.

L'ambition n'est pas ici de chercher à résoudre cette tension. Je ne peux qu'en faire le constat. On touche peut-être à un aspect paradoxal de l'identité évangélique :

- ✦ d'un côté, un grand effort de sensibilité aux cheminements personnels, et une pratique qui se traduit par des attitudes diverses... Oui, chaque cas est différent, et chaque cas sera étudié de manière plus ou moins attentive. À l'époque moderne, c'est là une sensibilité qui place les communautés évangéliques en grande résonance avec la culture contemporaine, avec son attention pour l'individu et pour l'ego;

11. Emmanuelle Buchard, dans un chapitre où elle passe en revue les valeurs des évangéliques (voir STOLZ, *op. cit.*, p. 168, n. 10), relève elle aussi que sur cette question, les évangéliques ne sont pas à leur avantage, qu'ils y sont sensibles : « La réticence de nos interviewés semble davantage traduire une réserve, voire une gêne, dans l'énonciation de valeurs auxquelles ils tiennent fermement mais qu'ils savent, dans notre société contemporaine, controversées. » Mon statut de pasteur/collègue a sans doute favorisé l'obtention assez facile de réponses au questionnaire.

12. Caroline GACHET, « L'évolution du milieu », dans STOLZ, *op. cit.*, p. 290.

- ✦ et de l'autre, l'attachement revendiqué à des valeurs qui vont interroger et remettre en cause chaque individu. Remise en cause observable même dans le domaine le plus intime et le plus valorisé, peut-être le plus intouchable : sa vie sexuelle et maritale.

Si cela va amener dans un certain nombre de cas la fracture, l'observation de la réalité fait apparaître que même dans ce monde « sans père, ni repère », l'attachement à des valeurs n'a pas perdu son potentiel d'attraction. Et l'attitude évangélique, même si on la jugera parfois sectaire, n'empêchera de toute façon personne de se marier, puisque c'est auprès des autorités civiles que l'enregistrement du mariage se fait. On ne peut donc pas parler de veto ni de terrorisme.

Les évangéliques, dans leur grande majorité, ne chercheront pas à plaire à leurs contemporains et ne se soucieront pas forcément d'être toujours compris. Ils chercheront à faire ce qui est juste, ou disons ce qui leur paraît juste. Dans un monde pluriforme et pluraliste, il me semble qu'ils ont, au même titre que les autres, au moins le droit de dire : « Permettez-nous d'avoir nos convictions, même si ce ne sont pas les vôtres ; permettez-nous d'être nous-mêmes, et de chercher à nous inscrire dans la voie que nous comprenons que Celui qui est l'objet de notre foi nous invite à suivre ». Même s'ils s'inscrivent en faux contre une partie de la sensibilité protestante (traditionnelle), ils en restent en effet, avec leur accent sur la liberté de conscience, largement les héritiers. Et on doit bien faire le constat que ceux qui les critiquent au nom de la tolérance, qu'ils soient chrétiens ou non, ne font pas toujours preuve d'une très grande tolérance par rapport à ce qui défie la sensibilité commune.

Même si l'application par les évangéliques de ce qu'ils comprennent du message biblique pouvait être contestée, il me semble que les deux traits évoqués plus haut correspondent bel et bien à la façon dont Dieu se présente aux êtres humains dans l'Écriture :

- ✦ comme Quelqu'un qui les interroge chacun personnellement, de manière unique¹³,
- ✦ et comme Quelqu'un qui interroge leurs attachements fondamentaux, même les plus intimes, et les appelle à l'attachement à Lui. Si on s'accordera pour ne pas être plus royaliste que le roi, on ne le sera pas

13. Voir l'attitude de Jésus par rapport à ses divers interlocuteurs.

moins non plus. Toute la difficulté consiste à mesurer où passe la frontière... Et c'est dans cet effort d'interprétation que les postures vont diverger. Mais quoi qu'il en soit, l'Évangile, déjà à l'époque initiale de sa proclamation, ne se présente pas comme un produit de consommation facile.